



ONU HABITAT Conseil exécutif
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains

Distr. générale
28 août 2019
Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Première réunion (reprise)

Nairobi, 19 et 20 novembre 2019

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté**

Point 1

Ouverture de la reprise de la réunion

1. Conformément à la résolution 73/239 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2018, le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a tenu sa première réunion au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi, dans l'après-midi du jeudi 30 mai 2019, en marge de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat. À cette occasion, le Conseil exécutif a décidé, en ce qui concerne son plan de travail, de se réunir à nouveau entre le 18 et le 20 novembre. À sa première réunion, le 21 juin, le Bureau du Conseil exécutif a recommandé que la première réunion se poursuive les 19 et 20 novembre. La reprise de la réunion sera donc ouverte le mardi 19 novembre 2019 à 10 heures au siège d'ONU-Habitat. La composition du Conseil exécutif est indiquée dans l'annexe I de la présente note et la répartition géographique des membres élus lors de la première réunion figure dans l'annexe II.

Documentation

Rapport sur les travaux du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première réunion (HSP/EB/1/4)

Point 2

Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

2. Au titre du point 2 a) de l'ordre du jour, le Conseil exécutif adoptera l'ordre du jour de la reprise de sa première réunion et décidera ensuite de l'organisation des travaux de la réunion et au-delà. On trouvera dans l'annexe II un projet d'organisation des travaux et de calendrier de la réunion. L'ordre du jour provisoire a été approuvé lors de la première réunion du Conseil exécutif, tenue le 30 mai 2019. Par la suite, le Bureau du Conseil exécutif a, à sa réunion du 21 juin, proposé des questions supplémentaires à soumettre à l'examen du Conseil.

* HSP/EB.1/1/Rev.1.

** L'ordre du jour provisoire de la reprise de la réunion du Conseil exécutif a été recommandé par le Bureau du Conseil exécutif à la réunion qu'il a tenue le 21 juin 2019.

b) Projet d'organisation des travaux de la reprise de la réunion

3. Au titre du point 2 b) de l'ordre du jour, le Conseil exécutif adoptera le programme de travail de la reprise de la première réunion. Il souhaitera peut-être aussi prendre note du rapport sur les travaux de sa première réunion, tenue le 30 mai 2019.

Documentation

Ordre du jour provisoire de la reprise de la réunion (HSP/EB.1/1/Rev.1) (pour décision)

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.1/1/Rev.1/Add.1) (pour décision)

Rapport sur les travaux du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première réunion (HSP/EB/1/4)

Point 3

Questions financières, budgétaires et administratives

4. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le Conseil exécutif examinera la situation financière, l'utilisation des ressources, la stratégie de mobilisation des ressources et la restructuration en cours à ONU-Habitat. Il sera invité à donner des orientations sur la stratégie de mobilisation des ressources, qui vise à doter l'organisation des capacités financières et institutionnelles nécessaires à la réalisation des objectifs inscrits dans son plan stratégique pour 2020-2023. Le Conseil exécutif sera également informé du processus de restructuration en cours et de sa mise en œuvre. La Directrice exécutive lira sa déclaration en ouverture du débat sur la situation financière de l'organisation et le Conseil examinera ensuite le rapport sur les questions financières, budgétaires et administratives.

5. En outre, au titre de ce point de l'ordre du jour et conformément à l'alinéa f) de l'article 5 de son Règlement intérieur, qui l'habilite à vérifier si ONU-Habitat agit conformément aux évaluations et à soutenir les activités d'audit, le Conseil exécutif sera saisi, pour information, du rapport financier et des états financiers audités d'ONU-Habitat de l'année terminée le 31 décembre 2018 ainsi que du rapport du Comité des commissaires aux comptes.

Documentation

Rapport sur les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat (HSP/EB/1/6)

Rapport financier et états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2018 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/74/5/Add.9)

Rapport sur les effectifs d'ONU-Habitat au 30 juin 2019 (HSP/EB.1/INF.2)

Point 4

Approbation du programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2020

6. Conformément à l'alinéa c) de l'article 5 de son Règlement intérieur, le Conseil exécutif est chargé d'approuver le programme de travail et le budget annuels et la stratégie de mobilisation des ressources et de superviser leur application, conformément aux plans stratégiques et aux orientations politiques établis par l'Assemblée d'ONU-Habitat. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'année 2020 seront présentés au Conseil exécutif pour qu'il les examine et les approuve.

7. Le Conseil exécutif examinera également le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2020.

Documentation

Rapport de la Directrice exécutive sur le programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2020 (HSP/EB/1/2/Rev.1)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2020 (HSP/EB/1/2/Rev.1/Add.1)

Point 5

Rapport sur la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat

a) Mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014-2019

i. Date de réception du rapport annuel 2019 sur le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014-2019

8. Comme il a été décidé dans le programme de travail approuvé par le Conseil exécutif à sa première réunion, le rapport annuel sur la mise en œuvre du plan stratégique sera inscrit chaque année à l'ordre du jour de ses réunions. Le plan stratégique pour la période 2014-2019 prendra fin le 31 décembre 2019. En conséquence, au titre du point 5 a) i) de l'ordre du jour, le Conseil exécutif sera invité à recommander la date à laquelle il recevra le rapport annuel 2019 sur le plan stratégique pour 2014-2019. Il convient de noter qu'à sa réunion du 21 juin 2019, le Bureau du Conseil exécutif a recommandé que le rapport annuel soit reçu par le Conseil exécutif à sa réunion annuelle fin mars ou début avril 2020.

ii. Date de réception du rapport final sur le plan stratégique d'ONU-Habitat pour toute la période 2014-2019

9. Au titre du point 5 a) ii), le Conseil exécutif sera invité à recommander la date à laquelle il recevra le rapport final sur le plan stratégique pour l'ensemble de la période 2014-2019, en rappelant qu'à sa réunion du 21 juin 2019, le Bureau a recommandé qu'il le reçoive à sa réunion annuelle, fin mars ou début avril 2021.

iii. Date de réception du rapport d'évaluation sur le plan stratégique d'ONU-Habitat pour toute la période 2014-2019

10. Le Bureau a recommandé que le rapport final sur le plan stratégique pour la période 2014-2019, que le Conseil exécutif doit recevoir fin mars ou début avril 2021, comprenne également un rapport d'évaluation final sur le plan stratégique 2014-2019 fondé sur une évaluation qui doit être réalisée en 2020. Le Bureau a également recommandé qu'une mise à jour du rapport final et du rapport initial de l'évaluation soit examinée par le Conseil exécutif à sa réunion annuelle qui se tiendra fin mars ou début avril 2020.

b) Exposé sur les préparatifs de la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2023

11. À sa première session, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté la résolution 1/1 sur le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2023, approuvant le plan stratégique et alignant son cycle sur celui de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui est quadriennal. Conformément au paragraphe 3 de la résolution 1/1, le Conseil exécutif sera informé des préparatifs du plan stratégique d'ONU-Habitat pour 2020-2023, en particulier du cadre de résultats, de la stratégie de communication d'impact, de la stratégie de partenariats et de la typologie des besoins en matière d'établissements humains. Au titre de ce point, le Conseil sera également invité à approuver le cadre de résultats qui a été distribué aux États membres le 8 août 2019, pour qu'ils fassent part de leurs observations.

Documentation

Rapport d'activité de la Directrice exécutive sur l'application de la résolution 1/1 relative au plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2023 (HSP/EB/1/7)

Point 6

Exposé sur l'état de l'application des résolutions et des décisions adoptées à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

12. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le Conseil exécutif sera informé par la Directrice exécutive de l'état de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, à savoir la résolution 1/2 (Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs) ; la résolution 1/3 (Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030) ; la résolution 1/4

(Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) ; la résolution 1/5 (Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains) ; et la décision 1/3 (Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains).

13. Le Conseil exécutif sera également invité à envisager la création d'un groupe de travail spécial chargé de poursuivre les débats sur l'élaboration d'une politique d'ONU-Habitat relative à la participation des parties prenantes, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée d'ONU-Habitat dans sa décision 1/3 sur les dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et conformément à l'article 11 de son Règlement intérieur, qui dispose qu'il peut constituer des groupes de travail spéciaux s'il le juge nécessaire.

Documentation

Rapport d'activité de la Directrice exécutive sur l'application des résolutions et des décisions adoptées à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat (HSP/EB/1/8)

Point 7

Exposé sur les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat

14. Au titre du point 7 de l'ordre du jour et conformément au paragraphe 3 a) du rapport sur les travaux du Groupe de travail à composition non limitée créé par le Président du Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat en application de la résolution 72/226 de l'Assemblée générale (A/73/726) et de l'alinéa a) de l'article 5 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, ce dernier sera informé des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat.

15. Le Conseil exécutif sera également invité à examiner comment il supervisera la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat et à signaler toute autre question qu'il juge nécessaire de lui soumettre régulièrement pour examen.

Point 8

Plan de travail du Conseil exécutif, y compris les réunions de son Bureau, pour 2020

16. Au titre du point 8 de l'ordre du jour, le Conseil exécutif examinera le programme de travail proposé pour l'année 2020.

Documentation

Projet d'organisation des travaux et de programme de travail pour le Conseil exécutif et les réunions de son Bureau pour 2020 (HSP/EB/1/5) (pour décision)

Point 9

Date et ordre du jour provisoire de la deuxième réunion du Conseil exécutif

17. Au titre du point 9 de l'ordre du jour, le Conseil exécutif adoptera un ordre du jour provisoire pour sa réunion annuelle de 2020 et décidera de la date de cette réunion. L'ordre du jour provisoire a été proposé par le Bureau, à sa réunion du 21 juin 2019, pour que le Conseil exécutif l'examine.

Documentation

Ordre du jour provisoire de la réunion annuelle de 2020 du Conseil exécutif (HSP/EB/1/9)

Point 10

Questions diverses

18. Au titre du point 10 de l'ordre du jour, le Conseil exécutif examinera les questions qui, bien que ne relevant d'aucun point particulier de l'ordre du jour, devraient retenir son attention.

Point 11

Clôture de la réunion

19. Les travaux de la reprise de la première réunion du Conseil exécutif devraient se terminer le mercredi 20 novembre 2019 à 18 heures.

Annexe I**Composition du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 mai 2019 (36 membres)***

États d'Afrique Angola (2019) Cameroun (2019) Égypte (2019) Éthiopie (2019) Kenya (2019) Malawi (2019) Maroc (2019) Nigéria (2019) République démocratique du Congo (2019) Sénégal (2019)	États d'Europe occidentale et autres États Allemagne (2019) Canada (2019) Espagne (2019) États-Unis d'Amérique (2019) France (2019) Portugal (2019) Suède (2019) Turquie (2019)
États d'Amérique latine et des Caraïbes Argentine (2019) Brésil (2019) Chili (2019) Costa Rica (2019) Mexique (2019) Uruguay (2019)	États d'Asie et du Pacifique Chine (2019) Inde (2019) Indonésie (2019) Iran (République islamique d') (2019) Japon (2019) Pakistan (2019) République de Corée (2019) Sri Lanka (2019)
États d'Europe orientale Fédération de Russie (2019) Pologne (2019) Roumanie (2019) Serbie (2019)	

* Voir le rapport de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat (A/74/8). Les membres sont élus par l'Assemblée d'ONU-Habitat pour un mandat de quatre ans.

Annexe II

Répartition géographique des membres du Bureau élus à la première réunion du Conseil exécutif

<i>Année</i>	<i>Réunion du Conseil exécutif</i>	<i>Président</i>	<i>Vice-Présidents</i>	<i>Rapporteur</i>
2019	Première	États d'Europe occidentale et autres États (États-Unis d'Amérique)	États d'Amérique latine et des Caraïbes (Argentine) États d'Asie-Pacifique (Chine) États d'Europe orientale (Fédération de Russie)	États d'Afrique (Malawi)

Annexe III

Projet d'organisation des travaux et de calendrier de la reprise de la réunion du Conseil exécutif

<i>Jour/Date</i>	<i>Période</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Sujet</i>
Lundi 18 novembre 2019	<i>Inscription et consultations régionales</i>		
Mardi 19 novembre 2019	Matin	1	Ouverture de la reprise de la réunion <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations du Président du Conseil exécutif et de la Directrice exécutive d'ONU-Habitat
		2	<ul style="list-style-type: none"> • Questions d'organisation • Adoption de l'ordre du jour provisoire et de l'ordre du jour provisoire annoté de la reprise de la réunion • Adoption du rapport de la reprise de la réunion
	Après-midi	3	Questions financières, budgétaires et administratives
		4	Approbation du programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2020
Mercredi 20 novembre 2019	Matin	5	Rapport sur la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat
		6	Exposé sur l'état de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session
	Après-midi	7	Exposé sur les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat
		8	Adoption du projet d'organisation des travaux et du programme de travail du Conseil exécutif et des réunions de son Bureau pour 2020
		9	Date et ordre du jour provisoire de la deuxième réunion du Conseil exécutif
		10	Questions diverses
11	Clôture de la réunion <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations du Président du Conseil exécutif et de la Directrice exécutive d'ONU-Habitat 		